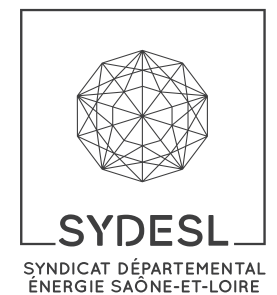


2022 BILAN D'ACTIVITÉ



Edito du président



Mes chers et chères collègues élus,

L'année 2022 a été marquée par des actualités complexes : le début de la guerre en Ukraine réhaussant la crise énergétique, l'accentuation de la crise économique et le renforcement de la crise climatique, tous ces paramètres impactant la gestion des réseaux d'énergie. Malgré ce contexte ardu, le SYDESL a encore une fois confirmé son engagement pour le développement d'énergies durables du territoire de Saône-et-Loire, en affirmant sa volonté d'accompagner ses adhérents pour garantir l'intégrité et la qualité de la distribution d'énergie.

Pour ce faire, notre maîtrise d'ouvrage et notre expertise sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication et de gaz permet d'assurer une desserte de qualité et une péréquation sur l'ensemble de la Saône-et-Loire.

Également actif sur les mobilités durables, le SYDESL a entre autres installé un parc d'une soixantaine de bornes pour la recharge des véhicules électriques.

Depuis quelques années, le SYDESL a étendu ses missions au regard des enjeux relatifs au renforcement des réseaux d'énergie et à la transition énergétique. Afin d'accroître son champ d'activités, le SYDESL et ses partenaires ont signé le **Pacte d'actionnaire et les Statuts** de la Société d'Économie Mixte Locale **SEML Saône-et-Loire Énergies Renouvelables**.

En matière d'habitat et de solidarités, mise en place du pôle **performance énergétique et rénovation des bâtiments publics**, que nous avons fortement développé ces trois dernières années.

En effet, le SYDESL agit pour la rénovation énergétique des bâtiments et accompagne les collectivités pour diagnostiquer leurs parcs, identifier les travaux prioritaires, lancer leur chantier de rénovation et trouver les recettes financières correspondantes.

Aussi, le SYDESL s'inscrit dans une démarche solidaire avec les ménages en situation de précarité énergétique en finançant le programme **MaPrimeRénov**, le fonds **PROCIVIS** et en participant au **Fonds de Solidarité Logement du Département de Saône-et-Loire**.

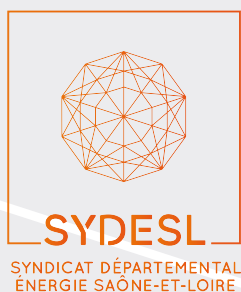
Un **Groupement d'Achat de gaz et d'électricité** a également été mis en place pour les communes et établissements oeuvrant dans l'intérêt général (hôpitaux, EHPAD, etc.). Constitué des 8 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté, le groupement a permis de générer d'importantes économies sur les factures d'électricité et de gaz.

Enfin, afin de soutenir l'Ukraine dès 2022, le SYDESL s'est mobilisé en partenariat avec Electriciens **Sans Frontières** pour apporter son aide pour équiper en postes et câbles les camps et hôpitaux de campagnes. Cette belle action a contribué en partie à la réparation des réseaux de distribution endommagés.

Ce rapport d'activité illustre le dynamisme et la conviction du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire au service de notre territoire. Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne lecture.

*“ Notre énergie
au service de la
Saône-et-Loire. ”*

JEAN SAINSON
PRÉSIDENT



Sommaire

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JEAN SAINSON
RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CÉLINE SEVESTRE

CONCEPTION ET RÉDACTION
**SERVICE COMMUNICATION
SYDESL**

CONCEPTION GRAPHIQUE
AGENCE AMBIGRAM
www.ambigram.fr

CRÉDITS PHOTOS
**SYDESL / FNCCR
/ AGENCE AMBIGRAM
/ SHUTTERSTOCK**

- 1** Missions & faits marquants
- 2** Activité institutionnelle
- 3** Le SYDESL,
ses équipes et son budget
- 4** Concessions
& vie des réseaux
- 5** Systèmes d'information
géographique (SIG)
- 6** Développement
de la transition énergétique



01 Les missions du SYDESL



Domaines d'interventions et missions

Créé en 1947, le Syndicat regroupe l'ensemble des communes du département.

Il est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité basse et moyenne tension, d'éclairage public et de gaz pour les communes qui lui ont transféré ces compétences.

Transition énergétique

au coeur de la stratégie du SYDESL

- Contrôle de concession
- Travaux
- Etudes

Distribution d'électricité

- Contrôle de concession

Distribution de gaz

- Entretien
- Dépannage
- Développement
- Diagnostic

Eclairage public

Télécom

SIG

- Dépannage
- Géoréférencement
- PCRS

- Enfouissement coordonné
- Fonds de mutualisation

Energies renouvelables

- SEM Energies Renouvelables
- Conseil photovoltaïque Toiture et bois
- Conseil photovoltaïque sol et éolien
- Réseaux de chaleur
- Plans Climats

Performance énergétique bâtiments

- Conseil en énergie partagé
- Conseil en financement partagé et économe de flux
- Groupement d'achat d'énergies
- Solidarités

Mobilités durables

- GNV
- Electricité
- Hydrogène

Les 565 communes de Saône-et-Loire adhèrent au SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) qui agit pour un aménagement énergétique équilibré, cohérent et pérenne du territoire.

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, la mission originelle du SYDESL est de garantir au territoire la qualité et l'équilibre de la distribution d'électricité ainsi que la sécurité et le développement des réseaux. Outre les réseaux de **distribution d'électricité**, il exerce sa maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les **réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications**.

Toutes les communes ont accès au **SIG** du SYDESL regroupant les réseaux secs et également les réseaux humides.

Le SYDESL développe ses missions au service des communes et intercommunalités en faveur de la **transition énergétique** :

- La baisse des consommations d'énergie :
 - Service de performance énergétique des bâtiments publics,
 - Aide aux foyers modestes pour la rénovation énergétique de leur logement,
 - Optimisation et rénovation du parc d'éclairage public
- La diminution des émissions de gaz à effet de serre avec les mobilités durables :
 - Mobilité électrique
 - Mobilité hydrogène
 - Mobilité bio-GNV
- Le développement des énergies renouvelables (EnR) :
 - Société d'économie mixte dédiée à la production d'EnR
 - Conseil et accompagnement des collectivités
- Le SYDESL accompagne techniquement et financièrement les EPCI dans l'élaboration de leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)

- Il accompagne les collectivités de Saône-et-Loire dans la réalisation d'économies d'énergie. Pour cela, un Groupement d'Achat de gaz et d'électricité a également été mis en place pour les communes et établissements œuvrant dans l'intérêt général (hôpitaux, EHPAD, etc.). Constitué des 8 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté, le groupement a permis de générer d'importantes économies sur les factures d'électricité et de gaz.

- Il développe les mobilités durables en installant des bornes de recharge pour véhicules électriques et soutient les EPCI en matière de mobilités hydrogène et gaz vert.

En matière d'habitat, il agit sur la rénovation énergétique des logements en s'inscrivant dans une démarche solidaire avec les ménages en situation de **précarité énergétique** en finançant le programme Ma Prime Rénov' et en participant au Fonds de Solidarité Logement du Département de Saône-et-Loire.



01 Faits marquants



Signature du Pacte d'actionnaires et des Statuts (SEML71)

Le 5 décembre 2022, le SYDESL et ses partenaires ont mis en place une nouvelle structure avec la signature du Pacte d'actionnaires et des Statuts de la Société d'Économie Mixte Locale SEML Saône-et-Loire Énergies Renouvelables.

La création de cette structure permet de créer un outil dédié aux attentes de la population et des collectivités locales, souhaitant accélérer la diversification du mix énergétique dans le département. La SEML Saône-et-Loire Energies Renouvelables permet d'étendre son champ d'activités à **l'ensemble des énergies renouvelables**, en fonction des compétences mises à disposition et la faisabilité technique et économique des projets. L'investissement sera constitué majoritairement de projets photovoltaïques et de projets éoliens, avec une ouverture à l'ensemble des énergies renouvelables. L'expertise des partenaires et leur connaissance du territoire en font aujourd'hui un outil pertinent pour **estimer l'intérêt d'un projet de développement territorial et le mener à son terme**. Conjuguant l'expertise et l'expérience de partenaires reconnus, la SEML Saône-et-Loire Energies Renouvelables réunit le **SYDESL (58% du capital)**, la **Banque des Territoires (20,83%)**, le **Crédit Agricole Centre Est (12,5%)** et **GEG EnR (8,67%)** en faveur du développement durable de nos territoires.

17 000 mètres de câble ont été fournis pour aider l'Ukraine



Afin de soutenir l'Ukraine dans ce contexte de crise, **Electriciens Sans Frontières s'est mobilisé et est intervenu avec la coopération de nombreux partenaires dont le SYDESL**. Le 2 septembre 2022, le syndicat a ainsi pu apporter son aide à l'Ukraine en fournissant des câbles et des postes. Cette belle action a contribué à la réparation des réseaux de distribution endommagés afin de raccorder des structures hospitalières de campagne.

Une vérification du chargement a été réalisée par une équipe de bénévoles accompagnée par Monsieur Pierre VIRELY, Vice-Président au SYDESL et Président du Comité Territorial de l'Autunois, qui s'est rendu à l'usine NEXANS d'AUTUN, accueilli par les personnels de la logistique.



Le SYDESL aux Assises Européennes de l'Énergie à Genève



La 23ème édition des **Assises Européennes de l'Énergie, concentré européen d'initiatives territoriales innovantes, en faveur d'une transition énergétique et écologique**, s'est tenue du 31 mai au 2 juin 2022, sur le territoire transfrontalier du Grand Genève.

Ce rendez-vous annuel a réuni plus de 3 000 congressistes sur 3 jours et a permis de belles rencontres entre élus locaux, nationaux et européens, des Directeurs de la Région BFC, du Directeur Régional Bourgogne de GRDF, des Directeurs de l'ADEME BFC, du Grand Chalon...

De nombreuses conférences étaient organisées avec une dizaine d'ateliers en simultané pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et les retours d'expériences.

Le congrès de la FNCCR 2022 s'est tenu à Rennes



Une délégation du SYDESL, regroupant Elus et Agents, était présente durant ces trois jours sous la bannière "Territoire d'Énergie Bourgogne-Franche-Comté" partagée avec les 7 autres Syndicats d'Énergie de la Région.

De nombreuses conférences et ateliers ont permis à la délégation du SYDESL de s'informer et d'échanger avec d'autres Syndicats sur de nombreux sujets liés à l'énergie, la mobilité et le numérique.

Monsieur Vincent CHAUVET, Vice-Président au SYDESL, est intervenu lors de la plénière sur le Pacte Vert Européen. Il a notamment pu aborder les missions du SYDESL ainsi que la flambée des prix de l'énergie.

Le SYDESL présent à l'AG de l'Association des Maires de Saône-et-Loire



A l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMSL, le 10 novembre dernier, la directrice générale du SYDESL, Céline SEVESTRE, était en tribune aux côtés de M. Yves Séguy, nouveau Préfet de Saône-et-Loire et du Directeur Général du CEREMA national pour débattre de la transition énergétique.

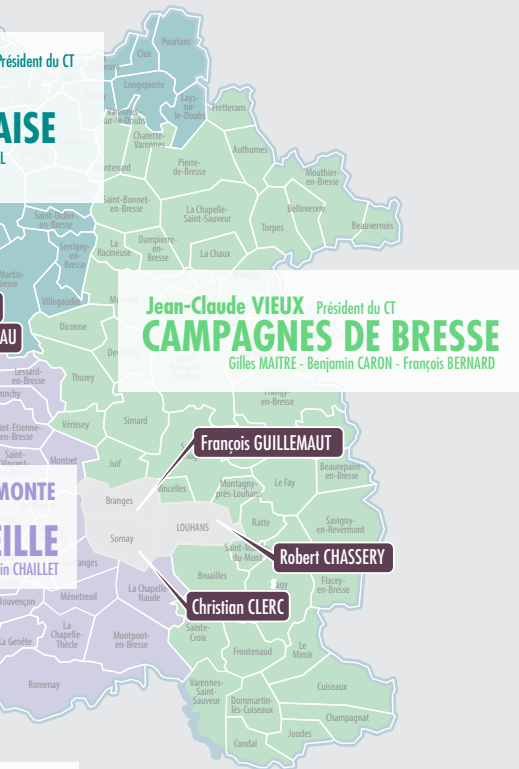
Les maires de Saône-et-Loire ont fait part de leurs actions pour optimiser les économies d'énergie au sein de leurs parcs d'éclairage public, leurs bâtiments et leur volonté de développer la production des énergies renouvelables. Ils ont également soulevé les freins rencontrés afin que les parlementaires présents et le Préfet puissent amender la réglementation, notamment en matière d'urbanisme, d'ABF et de procédures administratives.

02 Des élus à votre écoute



Le SYDESL tient à conserver une grande proximité avec les communes pour répondre au mieux aux besoins de tous les territoires de Saône-et-Loire. Chaque commune désigne ses représentants au Comité Territorial, ce qui permet une visibilité des 515 communes rurales au sein des 11 Comités Territoriaux qui couvrent le département. Chaque année se tiennent les Assemblées Générales, espace d'échanges et d'informations entre les communes et le SYDESL. Les 49 communes en régime urbain d'électrification sont représentées directement au Comité Syndical par un nombre de délégués relatif à leur population. Ainsi, la totalité des communes de Saône-et-Loire est représentée au sein des instances décisionnelles du SYDESL.

Le SYDESL est compétent sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire. Afin de rester proche et à l'écoute des adhérents, les Comités Territoriaux, réunissant les communes par secteurs géographiques, sont les relais dont les présidents restent à votre écoute.



49 communes urbaines



Jean SAINSON
Président du SYDESL
Président du comité territorial
du Nord Chalonais

11 comités territoriaux présidents et vice-présidents

AUTUNOIS

Pierre VIRELY / Jean-Louis Martini / Sylvain PATRU

LOIRE-ET-ARROUX

Bruno POUCHELET / Marie-France MAUNY / Bernard POIZEAU

NORD CHALONNAIS

Jean SAINSON / Michel CHARLEUX / Landry LEONARD

CHAROLAIS

Georges BORDAT / Hubert BURTIN / André RIBOULIN

SUD CHALONNAIS

Joël DESSOLIN / Didier VERJUX

BRESSE CHALONNAISE

Christian PROTET / Patrick PINARD / Jacques VOGEL / Serge TARDY

BRIONNAIS

Lucien VERCHERE / Patrick PERRUCAUD / Michel LACHEZE

CLUNISOIS

Daniel GELIN / Gilbert CORNIER / Michel MAYA

MACONNAIS BEAUJOLAIS

Dominique DEYNOUX / Nicolas BERGMANN / Michel BERTHIER / Fabrice LAROCLETTE

BASSE SEILLE

Sébastien FIERIMONTE / Cédric DAUGE / Alain CHAILLET

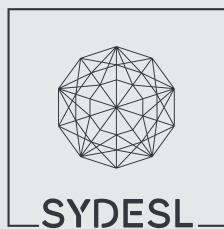
CAMPAGNE DE BRESSE

Jean-Claude VIEUX / Gilles MAITRE / Benjamin CARON / Françoise BERNARD

1 communauté urbaine

CU LE CREUSOT / MONTCEAU

Jean-Marc FRIZOT / Enio SALCE / Jean PISSELOUP / Gilda SARANDAO / Bernard DURAND



SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

02 Les Commissions

Activité institutionnelle

Le Comité Syndical, assemblée délibérante du SYDESL, compte 74 délégués.

5 Bureaux et Comités Syndicaux se sont tenus en 2022.

Les 11 Comités Territoriaux (CT) + 1 Communauté Urbaine :

les 515 communes en régime rural d'électrification sont regroupées dans 11 secteurs géographiques dénommés Comités Territoriaux. Ces instances désignent leurs représentants au Comité Syndical et établissent les propositions de programmation de travaux. Ils se sont réunis en septembre-octobre 2022.

En savoir plus



COMMUNES RURALES

Désignent chacune **2 délégués** et **1 suppléant** pour siéger au Comité Territorial de son secteur géographique



COMMUNES URBAINES

Autun / Bourbon-Lancy / Branges / Buxy / Chagny / Chalon-sur-Saône / Champforgeuil / Charnay-les-Macon / Charolles / Châtenoy-en-Bresse / Châtenoy-le-Royal / Chauffailles / Chevagny-les-Chevrières / La Clayette / Cluny / Crèches sur-Saône / Digoïn / Epinac / Givry / Gueugnon / Louhans / Lux / Mâcon / Marcigny / Paray-le-monial / Saint-Marcel / Saint-Rémy / Somay / Tournus



CUCM

Désigne **directement ses délégués au Comité Syndical** pour l'ensemble de ses communes membres (3 délégués pour les urbaines et 2 pour les rurales)

11 COMITÉS TERRITORIAUX

Elisent leurs **Bureaux** et désignent leurs **représentants au Comité Syndical** en fonction de leur population (de 1 à 4 délégués et autant de suppléants)

Désignent **directement leurs délégués au Comité Syndical** en fonction de leur population (de 1 à 3 délégués et autant de suppléants)



Comité Syndical - 74 membres



Élisent



PRÉSIDENT & BUREAU SYNDICAL

Les commissions du SYDESL

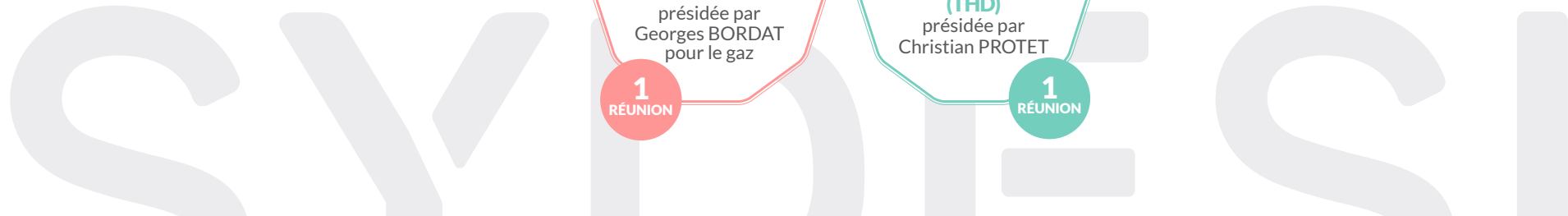
• **Les commissions réglementaires :**

- Commission d'appel d'offres
- Commission Consultative Paritaire « Energie » (réunissant les EPCI)
- Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Commission délégation Service Public (DSP)

• **Les commissions thématiques :**


- Commission Concessions
- Commission Communes Urbaines
- Commission Électrification Rurale
- Commission Eclairage Public
- Commission Communication
- Commission SI et SIG
- Commission Transition Énergétique
- Commission Finances
- Commission Statuts et règlement intérieur
- Commission Télécommunication

Des commissions spéciales peuvent être créées en tant que de besoin.



03 Des agents à votre service

 **36**
agents
dont 1 apprentie

 **364**
dossiers
traités en
électricité

 **4 353**
mandats
émis

 **580**
dossiers
traités en
éclairage
public

 **2 499**
titres de
recettes émis



Arrivées

Damien BARBIER
Responsable administratif et financier

Corinne LACHAT
Gestionnaire RH

Marjolaine COLIN
Assistante de gestion administrative
du pôle Concessions et mobilités

Aya LEGSSYER
Conseillère en énergie partagée
puis économe de flux

Frédéric ADE
Responsable du pôle SI-SIG

Valentin BASSIEUX
Technicien SI-SIG

Julien GARCON
Gestionnaire des marchés publics
et affaires juridiques

Dominique CORDELIER
Conseiller en énergie partagé

Jean-Claude PETIOT
Conseiller en énergie partagé

Départs

Ludovic BOTTEL
Gestionnaire RH

Saaida EL KOUMACHI
Assistante de gestion administrative
du pôle Concessions et mobilités

Patrick SAMBOU
Econome de flux

Formation

21 agents ont bénéficié de formations (y compris les préparations aux concours) pour un total de 99 journées en 2022.



Des agents à votre service 03



Jean SAINSON
Président du SYDESL

Directeur - **Yann JACCON**
Directeur adjoint - **Christophe JOURNET**
Direction Technique

Directrice Générale - **Céline SEVESTRE**
Directeur Adjoint - **Yann JACCON**
Direction Générale des Services

Séverine MAZILLE
Assistance de Direction
Assemblées

Organisation des services du SYDESL

PÔLE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'OEUVRE

Christophe JOURNET
Responsable

ETUDES	TRAVAUX
Sébastien JEANNOT David FRAYSSE Florent THIBAUT <i>Techniciens Etudes Electrification</i>	Franck BAR Jérôme BONNOT Alain CHAMBARD Romain PATARD Stéphane PROST Florent THIBAUT David FRAYSSE <i>Techniciens Travaux, Electricité, Eclairage Public et Télécom</i>
Franck BAR Jérôme BONNOT <i>Techniciens Etudes Eclairage Public</i>	
Michel MIGNON David FRAYSSE Stéphane PROST <i>Techniciens Etudes Télécom</i>	
Véronique BOURGEOIS, Sylvie CHAMFROY, Valérie FERNANDES, Sylvie PASQUIER <i>Gestionnaires Techniques</i>	

PÔLE CONCESSIONS CONCESSION ET MOBILITÉS DURABLES

François DEGROLARD
Responsable

Marjolaine COLIN
Gestionnaire Concessions

PÔLE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE ET ENR

Thibault DE MONREDON Responsable
Michèle JORGE Responsable adjoint

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	EnR
Nouhaida ZELLAL Dominique CORDELIER Laurence ROTTY Jean-Claude PETIOT Yoann PRAT <i>Conseil en Energie partagé</i>	Bernard PETIT Jean-Pierre VALLAR et un collaborateur au 71 <i>Conseil en EnR</i>
Aya LEGSSYER <i>Econome de Flux</i>	Céline SEVESTRE Thibault DE MONDERON Manon MANRIQUE <i>SEM EnR 71</i>
Manon MANRIQUE <i>Gestionnaire Achat d'Energie et Solidarités</i>	

PÔLE SYSTÈME INFORMATIQUE ET SIG

Frédéric ADE
Responsable

Olivier POILPRE
Technicien informatique et SIG

Valentin BASSIEUX
Statistiques et SIG

(Infogérance)
Administrateur Systèmes et Réseaux

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Damien BARBIER
Responsable

Héloïse ARCIL
Séverine MAZILLE
Communication

Fabienne BERARDET
Adeline LENOIR
Gestionnaires Budget, Comptabilité & Contrôle Gestion

Julien GARÇON
Marchés Publics et Affaires juridiques

Corinne LACHAT
Chargé des RH

Valérie FERNANDES
Moyens Généraux - Accueil
Sylvie CHAMFROY
RGPD et Bâtiment

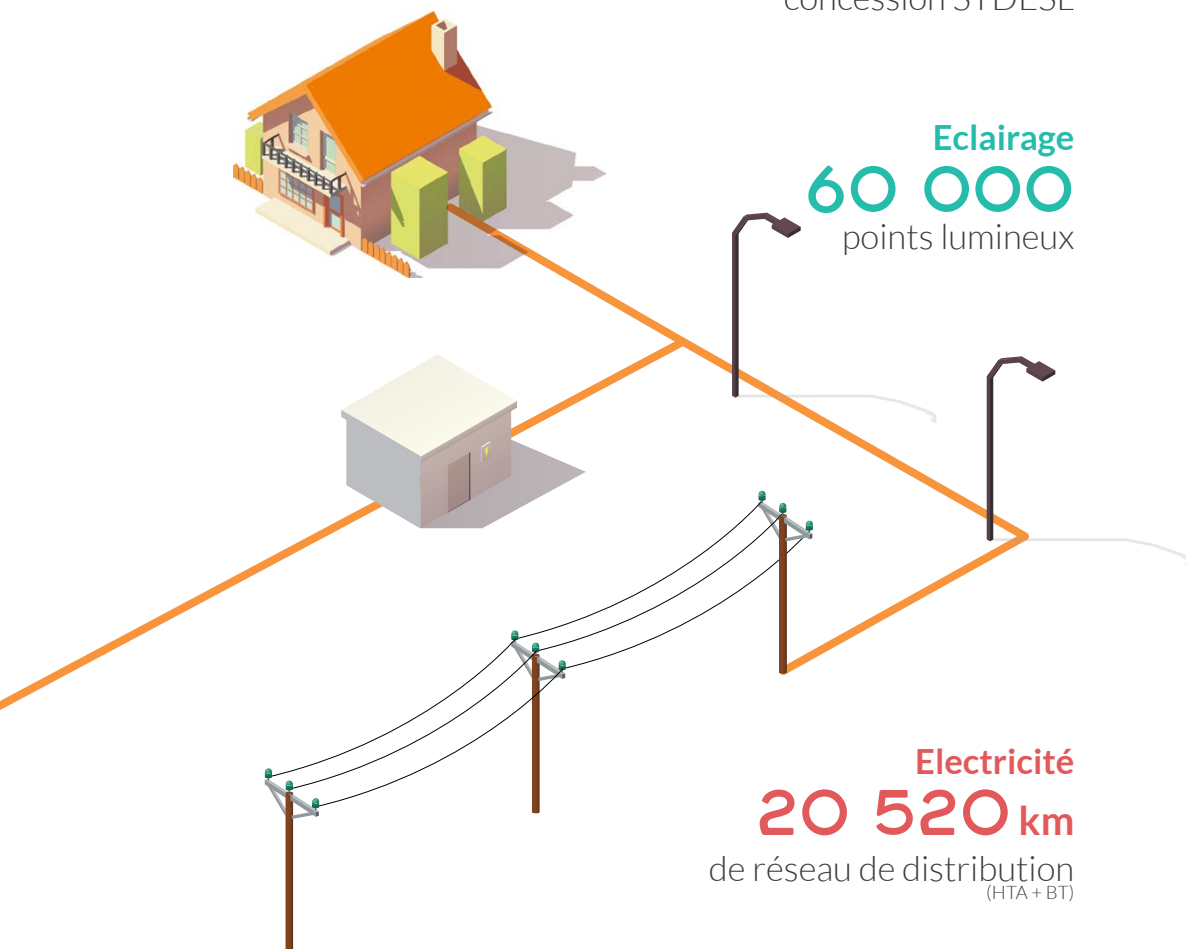
03 Les chiffres

Electricité
347 450
usagers desservis

Gaz
60 637
usagers desservis
dans le cadre de la
concession SYDESL

Eclairage
60 000
points lumineux

Electricité
20 520 km
de réseau de distribution
(HTA + BT)



Investissement
dans l'économie locale en 2022

16 767 000 €
de travaux réseaux



13 381 397 €

de travaux
pour les réseaux électriques



6 143 441 €

de travaux
pour l'éclairage public



2 299 444 €

de travaux
d'enfouissement de réseaux
de télécommunications

Dépenses de fonctionnement

7 784 353,21€

CHARGES A CARACTERE GENERAL

dont entretien EP, IRVE et travaux de
télécommunication

4 326 293,08 €

CHARGES DE PERSONNEL

dont avenant orange (20% tranchée)
et production photovoltaïque du bâtiment

1 858 174,18 €

ATTÉNUATION DE PRODUITS

274 951,20 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

dont subventions versées et reversement aux
urbains de la redevance de concession

380 420,33 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

dont reversement de la TCCFE

247 012,05 €

CHARGES FINANCIERES

(intérêts d'emprunt)

50 279,70 €

AMORTISSEMENTS

647 222,67 €



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Dépenses d'investissement

22 137 758,90€

IMMOBILISATIONS EN COURS

dont travaux réseaux électriques, EP et IRVE

14 618 893,88 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

dont études d'avance et logiciels métiers

811 538,14 €

OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

179 059,47 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

dont PCRS et géoréférencement

910 522,84 €

REMBOURSEMENT EMPRUNTS

233 155,68 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

dont transfert des recettes de TVA, des études et
amortissements subventions

812 145,66 €

PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS (SEM)

350 000,00 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1

4 222 443,23 €

Recettes de fonctionnement

21 172 022,71€

IMPÔTS ET TAXES

dont taxe sur l'électricité

7 475 842,91 €

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, ET VENTES DIRECTES

dont avenant orange (20% tranchée)
et production photovoltaïque du bâtiment

3 325 699,30 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

dont redevances de concession et PCT

5 101 028,55 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

dont participation FMT, contribution forfaitaire
remplacement des sources

1 607 042,45 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

dont remboursements sinistres EP et pénalités de
retard perçues

84 849,49 €

ATTÉNUATION DE CHARGES

dont remboursement tickets
restaurants et indemnités
journalières

67 164,09 €

AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS

3 539,66 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

38 151,00 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT reporté N-1

3 468 705,26 €

Recettes d'investissement

15 367 881,97€

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

dont FACE, article 8, contributions communales et
subventions région

6 356 613,80 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (HORS 1068) FCTVA

639 469,00 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

reporté n-1 au compte de 1068

6 274 224,67 €

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

dont récupération TVA concessionnaire

386 887,38 €

OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

289 469,79 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

dont transfert des recettes de TVA,
des études et amortissements

1 421 217,33 €

Résultat d'exercice hors RAR

6 617 792,57€

Résultat d'exercice avec RAR

3 476 608,16€

04 Les Concessions



Electricité

3 415 320 €

1 259 863 €

Redevances (hors séquestres)
de fonctionnement (R1) et d'investissement (R2)



Gaz naturel

Redevance de gaz (R1)

278 598 €



La garantie du service public : contrôle des concessions et de la taxe

Le SYDESL est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de gaz en Saône-et-Loire. A ce titre, il doit garantir la qualité de distribution d'énergie sur l'ensemble du territoire par les concessionnaires (ENEDIS et EDF pour l'électricité, GRDF pour le gaz naturel et Antargaz Energie pour le propane). Les parties sont liées par des contrats de concession et le SYDESL exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public qui y sont fixées.

Le contrôle annuel de l'activité des concessionnaires par le SYDESL se fait selon 3 axes :

→ Le contrôle ponctuel annuel

Les **cahiers des charges** prévoient que chaque année les concessionnaires présentent à l'autorité concédante un **Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire** (CRAC). Ces comptes-rendus sont des outils de contrôle complétés par une liste d'informations demandée au concessionnaire.

→ Le contrôle au quotidien

Il consiste à veiller au respect des dispositions des cahiers des charges par les concessionnaires. Il est basé sur l'analyse et le traitement des plaintes et requêtes que peuvent transmettre quotidiennement les élus et les usagers au SYDESL.

→ Des enquêtes qui peuvent être menées auprès des usagers

Elles sont menées indépendamment de celles des concessionnaires, sur des thèmes touchant à des points d'analyse que souhaite développer l'autorité concédante.

Les résultats de ce contrôle, font l'objet d'un rapport disponible sur le site Internet du SYDESL.

Le contrôle de la concession électricité en 2022

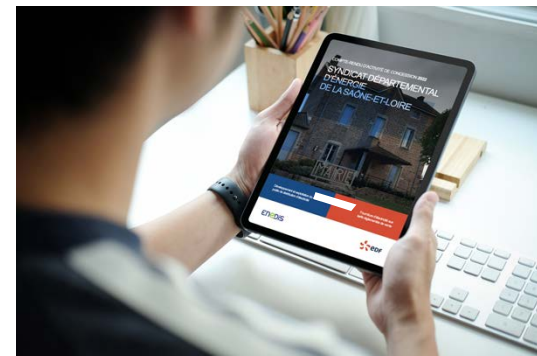
Le SYDESL a analysé les résultats de l'exploitation du réseau par Enedis à travers son rapport de contrôle portant sur l'exercice 2021, rédigé en 2022. Ce rapport a été présenté aux élus de la Commission Concessions et de la Commission de Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et rendu publics sur le site Internet du SYDESL. Le contrôle porte notamment sur le renouvellement des ouvrages et le montant des investissements engagés par le concessionnaire en s'intéressant plus particulièrement à leur ventilation sur le renouvellement des ouvrages prioritaires.

Parallèlement, des réunions mensuelles se tiennent entre le SYDESL et son concessionnaire Enedis pour traiter des sujets du quotidien, suivre les réclamations transmises au concessionnaire, avancer sur les dossiers d'actualité et s'adapter aux évolutions réglementaires.

Le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

Le contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) doit être mené. Cette opération a pour but de **s'assurer des bons montants de taxe perçus et reversés à la collectivité** par les différents fournisseurs d'électricité actifs. Les investigations ont notamment porté sur l'analyse de la cohérence entre états de facturation d'électricité et états de reversement par chaque fournisseur.

Télécharger



Distribution d'électricité 04

VIE DES RÉSEAUX



Production

20 520 kms
de réseau HTA/BT

Transport

11 328
postes HTA/BT

Postes sources

Transformateur

HTA



Distribution
Domaine concédé

347 450
Clients desservis

998 667 000 €

Valeur brute de la
concession électricité



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE



04 Distribution d'électricité

VIE DES RÉSEAUX

En 2022, le SYDESL a bénéficié d'une dotation exceptionnelle du FACE de

315.200 €

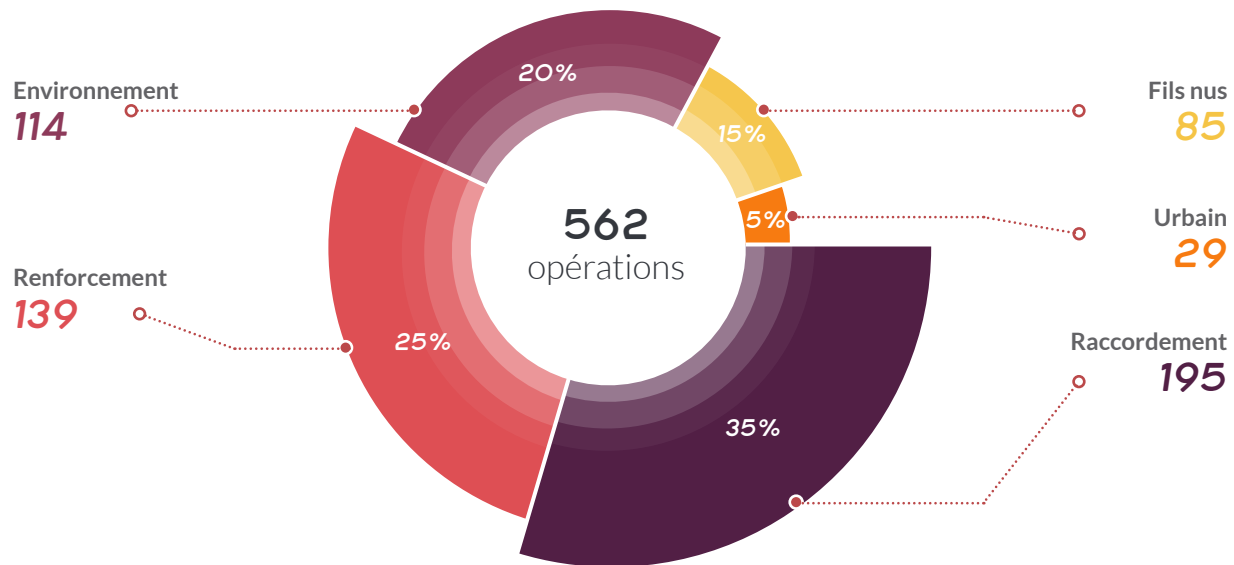
dans le cadre d'un programme de sécurisation intempéries.

Cette dotation a permis de financer

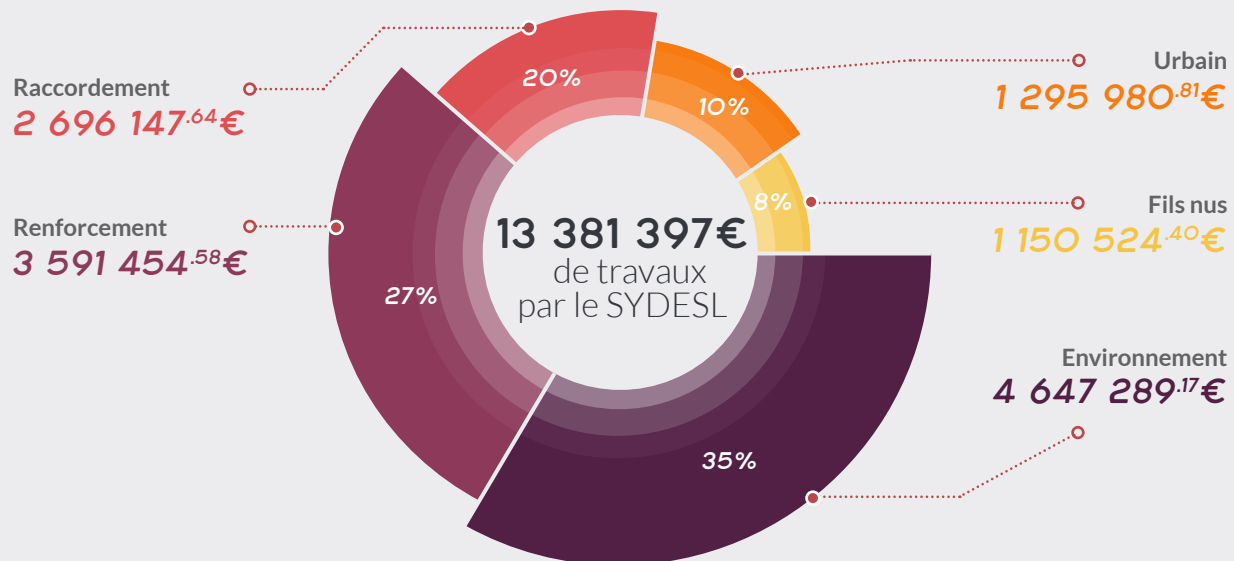
8 opérations.



Opérations de travaux



Montant des travaux



Gaz naturel distribution

Le gaz naturel dont les réseaux de distribution sont raccordés au réseau national et pour lequel le client a le choix du fournisseur.

Réseau : 2 158 km
(176 communes)

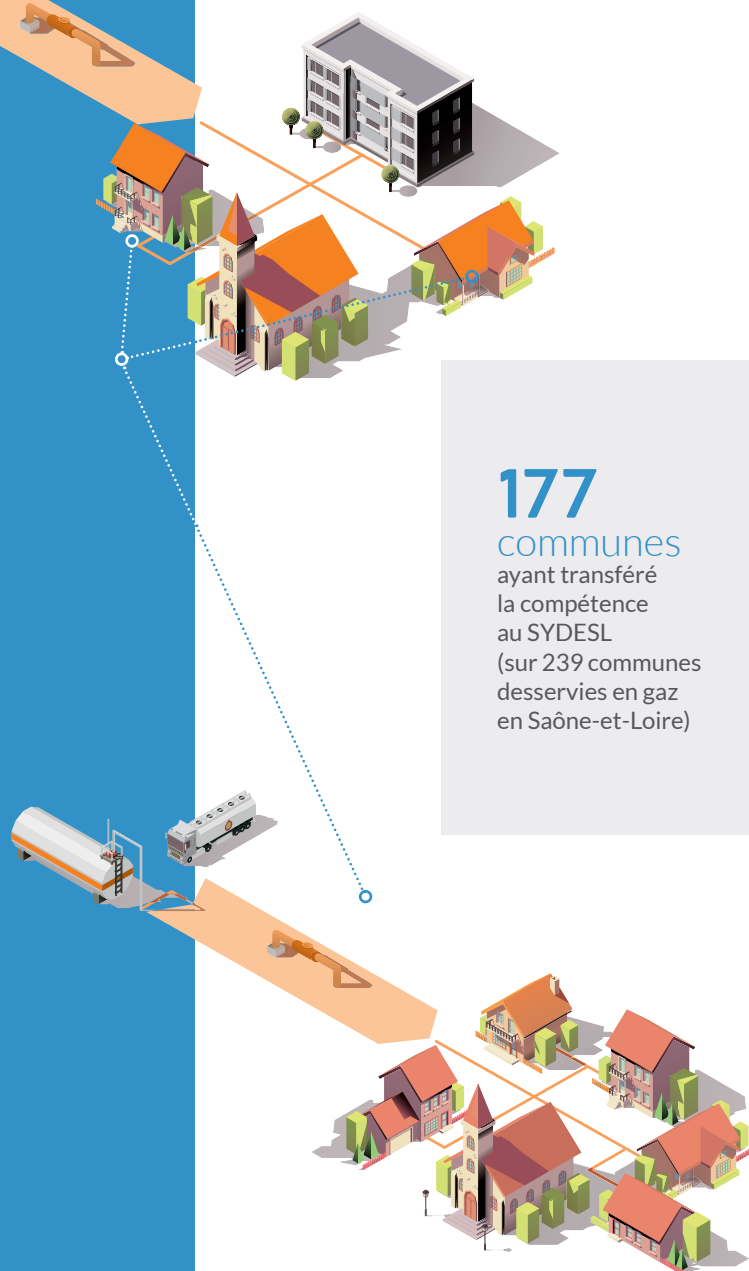
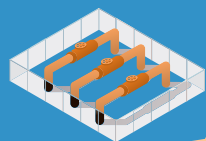
Valeur brute de la concession
172 072 000 €

Gaz propane distribution

Le gaz propane est un produit dérivé de l'exploitation et de la raffinerie du pétrole. Lorsque le raccordement au réseau de transport est trop coûteux, des cuves collectives de gaz propane sont installées dans la commune pour alimenter les clients.

Réseau : 1,66 km
(1 commune)

Valeur brute de la concession
194 480 €



177
communes
ayant transféré
la compétence
au SYDESL
(sur 239 communes
desservies en gaz
en Saône-et-Loire)

60 637
clients
desservis
sous contrat SYDESL

1 485
GWh
acheminés

Le SYDESL exerce, depuis le 1er janvier 2008, la mission d'autorité organisatrice de distribution de gaz pour le compte des communes qui lui transfèrent la compétence.

La distribution publique de gaz est une compétence optionnelle du SYDESL. C'est-à-dire que les communes peuvent choisir de conserver cette compétence contrairement à l'électricité qui est une compétence obligatoirement confiée au SYDESL.

Fin 2021, le SYDESL a relancé une campagne d'information, déjà menée en 2018 et 2019, auprès des communes qui n'ont pas transféré leur compétence gaz au SYDESL.

L'enjeu est de leur présenter le cadre et les responsabilités liés au pilotage de cette compétence.

Les réunions sont organisées par Comité territorial auprès des communes rurales, et en individuel pour les communes urbaines.

L'objectif est à la fois de faire prendre conscience aux élus des enjeux de la thématique, mais également de les inciter à transférer cette compétence au SYDESL pour les décharger et mutualiser les actions.

Suite à cette démarche, 5 communes ont délibéré en 2022 pour transférer la compétence gaz au Sydesl.

À l'instar de l'électricité, le SYDESL a analysé les résultats d'exploitation des réseaux de gaz qu'ils soient en gaz naturel confiés à GRDF ou en gaz propane confié à Antargaz Energie.

En 2022, le SYDESL a rédigé son rapport de contrôle portant sur l'exercice 2021 pour chacun des réseaux.

Les rapports du contrôle réalisés par le service concession du SYDESL ont été présentés aux élus de la Commission Concession du SYDESL et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et rendus publics sur le site du SYDESL. Ils ont également été transmis aux concessionnaires.

04 Mobilité durable



En 2022, le déploiement des bornes s'est poursuivi jusqu'à atteindre :

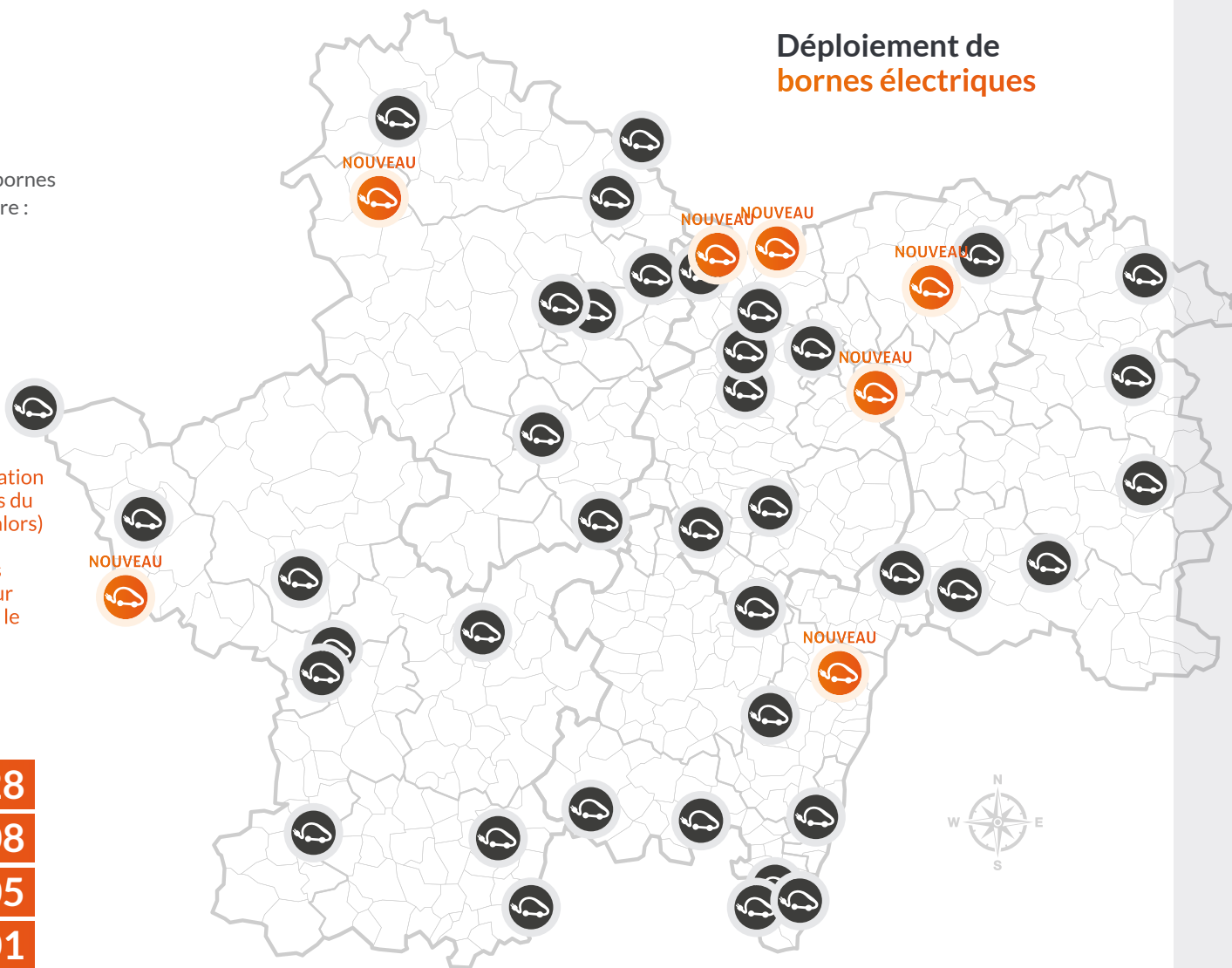
53 bornes opérationnelles
7 nouvelles bornes

Faits marquants 2022 :

- Mise en place de la tarification des charges sur les bornes du SYDESL (gratuites jusqu'alors)
- Reprise de l'ensemble des abonnements de compteur électrique des bornes par le SYDESL

Nombre de charges sur l'ensemble du réseau

2022	13 228
2021	25 708
2020	11 505
2019	7 801



Etat du réseau en 2022

- Anost
- Auxy
- Bantanges
- Bourbon-Lancy
- Buxy
- **Chagny (NOUVEAU)**
- Chaintre
- Chalon-sur-Saône
- Charolles
- Chauffailles
- **Cheilly-les-Maranges (NOUVEAU)**
- Cluny
- Couches
- Crona
- Cuisery
- Digoin Grève
- Digoin Gare
- Dracy-le-Fort
- Epinac
- **Gergy (NOUVEAU)**
- Givry
- Gueugnon
- La Chapelle de Guinchay
- La Clayette
- **La Grande Verrière (NOUVEAU)**
- Le Creusot Place Schneider
- Le Creusot Gare
- Louhans
- **Lugny (NOUVEAU)**
- Mâcon Centre, Nord et Sud
- Marcigny
- Matour
- Mercurey
- Montceau-les-Mines
- Mont-Saint-Vincent
- Paray-le-Monial
- Pierre-de-Bresse
- Saint-Amour
- **Saint-Aubin-sur-Loire (NOUVEAU)**
- Saint-Boil
- Saint-Gengoux-Le-National
- Saint-Germain-du-Bois
- Saint-Léger-sur-Dheune
- **Saint-Rémy (NOUVEAU)**
- Saint-Sernin-du-Bois
- Salornay-sur-Guye
- Tournus
- Tramayes
- Verdun-sur-Doubs



Une borne de recharge pour véhicules électriques a été inaugurée par Jean SAINSON et Florence PLISSONNIER, Maire de Saint-Rémy et Conseillère Départementale. L'installation de cette borne fait partie du réseau public de recharge électrique porté par le SYDESL à l'échelle de la Saône-et-Loire. Avec cette action, la commune de Saint-Rémy et le SYDESL affirment leur volonté d'agir ensemble pour la qualité de l'air tout en soutenant le développement d'une mobilité durable.

Quelles modalités ?

L'implantation des bornes s'est faite à la demande de la commune, après transfert au SYDESL de sa compétence mobilité électrique, sur la base des critères suivants :

Situation en centre bourg à proximité de restaurants, commerces ou services,

- Et :** Proximité de 5km avec un axe routier important (autoroute, nationale ou départementale)
- Ou :** Distance minimale d'au moins 20km avec la borne IRVE ouverte au public la plus proche
- Ou :** Présence d'un lieu d'intérêt ou d'un site touristique figurant dans la liste de l'agence de Développement Touristique de Saône-et-Loire
- Ou :** Présence de commerces de proximité en nombre significatif.

Au service des usagers

Pour faciliter l'utilisation des bornes, le SYDESL a fait le choix de proposer pour chaque équipement les trois possibilités d'accès et de règlement :

- Avec Carte Bleue sans contact
- Avec badge et abonnement
- En flashant un QR code avec son smartphone

Pour toute information ou commande de badge, rendez-vous sur :

Tarif d'utilisation des bornes



territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com

04 Eclairage public

VIE DES RÉSEAUX

Le SYDESL est propriétaire et gestionnaire des réseaux d'éclairage public que les communes lui transfèrent. Toutes les communes rurales ont transféré la compétence au SYDESL en 2004, pour ce qui est des communes urbaines, elles transfèrent cette compétence au SYDESL depuis 2017. Le parc départemental est constitué de

60 000 points lumineux
dont 50 000 dans les communes rurales.

Pour ces dernières, de nombreux travaux d'optimisation sous maîtrise d'ouvrage du SYDESL ont permis un renouvellement important des équipements et un gain de consommation énergétique).

En 2022, 1 commune urbaine a transféré sa compétence Eclairage Public au SYDESL :

EPINAC

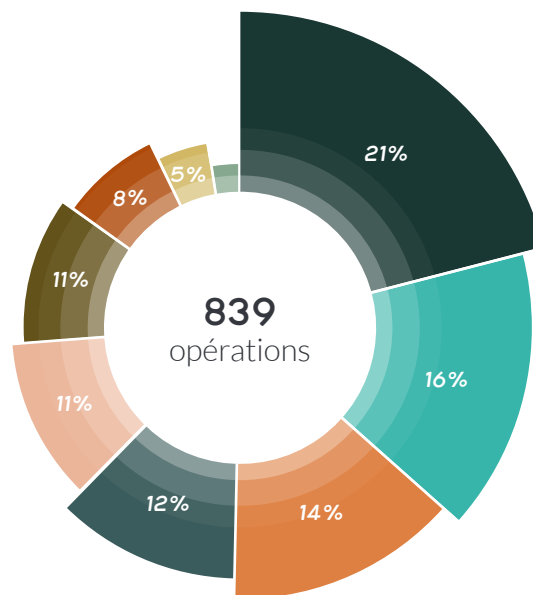
531 communes

(dont 516 communes rurales) de Saône-et-Loire ont transféré leur compétence et bénéficient désormais de l'expertise du SYDESL pour la gestion et la maintenance de leurs équipements d'éclairage public.

Pas de modification du règlement d'intervention en 2022

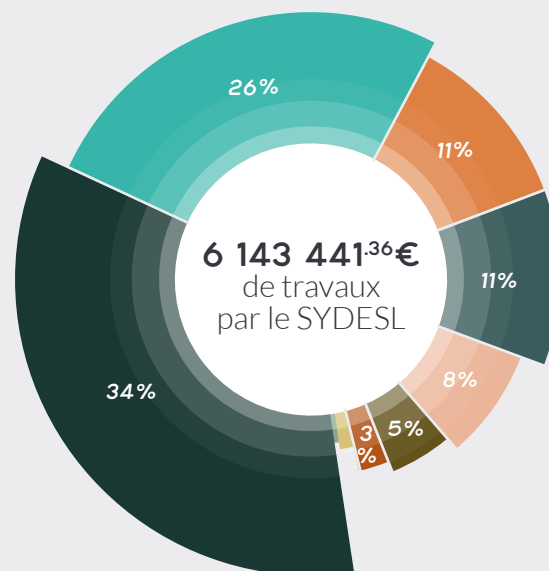
Les sinistres « éclairage public » en 2022

Lorsqu'un sinistre est signalé sur un équipement d'éclairage public, le SYDESL et ses prestataires sont informés automatiquement via le SIG sur lequel les communes déclarent les pannes.



Opérations des travaux

Eclairage Public avec travaux réseau	176
Géoréférencement de réseaux	131
Entretien et Maintenance Préventive	116
Renouvellement Vétuste	101
Sinistre	95
Entretien Divers	92
Neuf	67
Travaux Divers	38
Exploitation, Entretien et Maintenance Curative	22
Etude Eclairage Public	1



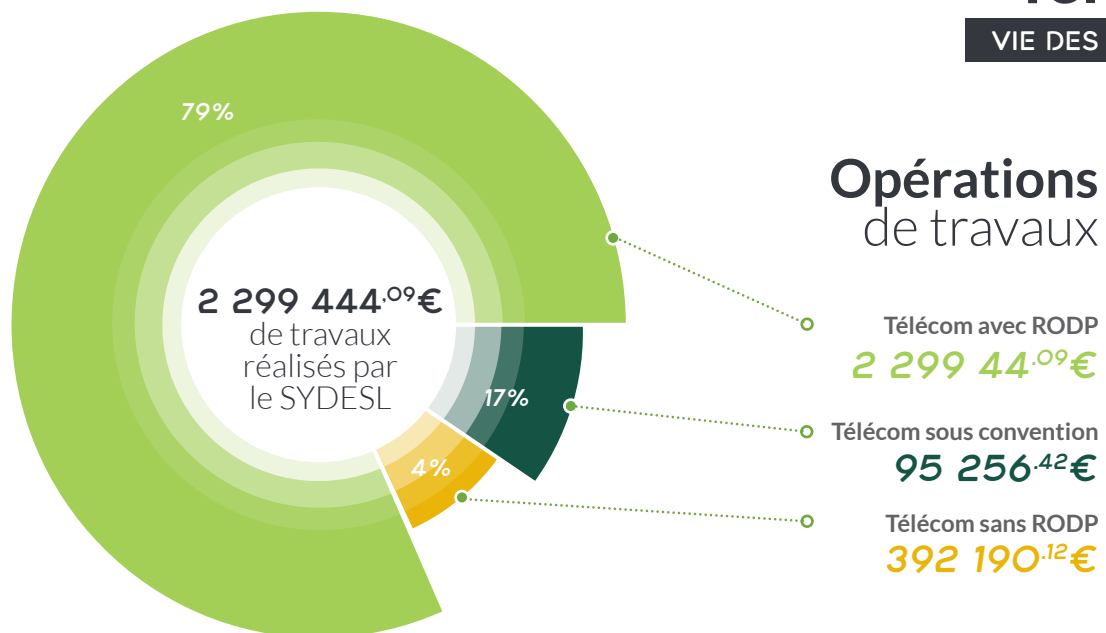
Montant des travaux

Eclairage Public avec travaux réseau	2 104 822,07€
Renouvellement Vétuste	1 607 228,80€
Exploitation, Entretien et Maintenance Curative	702 597,59€
Géoréférencement de réseaux	651 423,73€
Entretien et Maintenance Préventive	495 457,65€
Neuf	305 476,23€
Sinistre	154 826,34€
Travaux Divers	92 917,63€
Entretien Divers	28 250,55€
Etude Eclairage Public	440,77€

Travaux télécom

En tant qu'AODE le SYDESL assure, pour les membres qui lui en confient la gestion, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures de télécommunications.

Il mène les études générales ou spécifiques relatives à ces travaux et à leur réalisation, et procède aux améliorations et aux aménagements : enfouissements des réseaux et effacements des lignes.



Opérations de travaux

Télécom avec RODP
2 299 44.09€

Télécom sous convention
95 256.42€

Télécom sans RODP
392 190.12€



Le Fonds de Mutualisation Télécom

Le Fonds de Mutualisation Télécom est exclusivement consacré au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques. Il est alimenté par un montant équivalent à la RODP Télécom perçue par les communes adhérentes auprès des opérateurs de télécommunications.

La participation de l'opérateur ORANGE au génie civil des opérations d'enfouissement de réseaux de télécommunications concomitant aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques (20% tranchée) vient bonifier ce fonds ainsi que la contribution du SYDESL.

En 2022, **493 communes adhèrent** au Fonds de Mutualisation Télécom qui a permis la réalisation de **69 opérations d'enfouissement des réseaux** pour 1 275 111 € dont **637 568 € financés par SYDESL**.

Pour mémoire, en 2021 le règlement d'intervention a été modifié.

Le taux de participation du SYDESL est à présent différent suivant l'objet de la demande d'enfouissement :

- 50% sur le montant HT pour des travaux coordonnés à une opération de renforcement électrique ou de fils nus
- 40% sur le montant HT pour des travaux coordonnés à une opération d'enfouissement des lignes électriques
- 25% sur le montant HT des travaux pour les travaux de télécom seul

05 Systèmes d'information géographique (SIG)

Le SYDESL a développé un système d'informations géographiques (SIG) permettant à la fois la géolocalisation des réseaux mais également la déclaration et le suivi des pannes sur le réseau d'éclairage public. Mis gratuitement à disposition, cet outil est l'interface d'échange avec les communes et EPCI pour tout ce qui concerne le suivi et les déclarations liés à l'éclairage public. Dans ce cadre-là, le SYDESL a développé une expertise qui lui permet d'aller plus loin dans les services et solutions proposés aux collectivités.

La démarche PCRS 71



Le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) est un fond de plan très précis qui sera utilisé pour les réponses au DT/DICT par les exploitants (arrêté du 22 décembre 2015) mais aussi lors des études avant travaux par tous les maîtres d'ouvrage (voirie, aménagement urbain, réseau ...). Il vise à améliorer le repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, gestionnaires de réseaux, maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux).

Ce dispositif permet de maîtriser la localisation des réseaux pour éviter les accidents et coordonner les travaux.

En effet, le SYDESL est l'autorité organisatrice qui coordonne et gère le PCRS à l'échelle du département de Saône-et-Loire.



Des évolutions en 2018

Le Décret du 22 octobre 2018 sur la Réforme anti-endommagement des réseaux a fixé de nouvelles échéances concernant la localisation de TOUS les RÉSEAUX et du fond de plan PCRS avec une précision de moins de 10 cm selon le calendrier suivant :

	2020	2026	2032
Les réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public, etc.)	Unités urbaines		
		Zones rurales	
Les réseaux non sensibles (eau, assainissement, télécom, etc...)		Unités urbaines	
			Zones rurales
Standard PCRS		Obligatoire s'il existe	

Avec le Modèle Numérique de Terrain (MNT) et le LIDAR (densité moyenne : 10 pt/m² min), le PCRS offre tout un panel d'usages.



Un partenaire expert

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Le SYDESL et l'IGN ont travaillé ensemble pour développer un PCRS image, soit une ortho-images d'une résolution de 5 cm/pixel qui permet de distinguer des détails physiques inférieurs à 10 cm.

Fin 2022, le dernier bloc a été livré par l'IGN. Toute la Saône-et-Loire a donc été survolée, le PCRS intègrera le SIG du SYDESL pour une visualisation très fine des réseaux.

(SI) Modernisation des outils informatiques

L'équipe SI-SIG a, en 2022, mis l'accent sur les questions de cyber-sécurité :

- Inscriptions aux parcours de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI) pour l'analyse d'exposition sur internet et de l'Active Directory (annuaire)
- Déploiement d'un coffre-fort numérique sur chaque poste de travail pour la protection, le cryptage et le renforcement des mots de passe
- Mise en conformité RGPS (actualisation du registre des traitements)
- Actualisation de la charte informatique de 2008

2 sessions de « petits-déjeuners de l'informatique » ont été proposées en 2022 aux agents portant sur les perspectives 2022-2025 du SI et les questions de cybersécurité dans la nouvelle charte informatique

30 h de formation ont été dispensées aux agents du SYDESL par l'équipe SI-SIG, sur la suite Microsoft (SharePoint/OneDrive, Excel, Word, Teams...) et le coffre-fort numérique. Les communes ont été accompagnées à hauteur de 2h sur la prise en main du SIG Patrimoine.

2 appels d'offres fondateurs pour le SI-SIG

Le 12 juillet 2022 s'est tenue une commission d'appel d'offres qui avait pour objet le renouvellement du marché d'infogérance du Système d'Information pour la période 2022-2026 ainsi qu'un marché relatif aux PCRS, à la transformation des plans de réseaux d'eau et de chaleur et aux contrôles de précision. Le premier a été attribué à la société C2IP implantée à Saint-Désert tandis que le second, multi-attributaires et composé de 3 lots, a vu les 4 sociétés en lice retenues.



Géoréférencement éclairage public

Pour une meilleure connaissance des réseaux, le SYDESL propose une prestation de **géoréférencement et de géodétection des réseaux d'éclairage public** (aériens et souterrains) par le biais d'un marché.

92 communes ont été accompagnées à hauteur de 2h sur la prise en main du SIG Patrimoine.

En 2022, **242 km de réseaux souterrains** et **344 km de réseaux aériens** ont été géoréférencés, soit une couverture de 82 communes.

Le SYDESL

lauréat de l'appel à projets France Relance «développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire»

En 2022, le projet de SIG partagé porté par le SYDESL a été retenu dans le cadre de l'appel à projet du plan France Relance. La commission SI-SIG du Sydesl réunie le 30 mars 2022 a dès lors décidé de porter un effort particulier sur les réseaux de chaleur urbains et les réseaux humides. Le service proposé aux collectivités de Saône-et-Loire consistait donc à les accompagner dans la cartographie de leurs réseaux et, en particulier dans la numérisation-digitalisation de leurs fonds de plans dans des formats standards (CNIG).

Ce service, financé à hauteur de 150 000 € par l'État et 50 000 € par le SYDESL, a permis la numérisation de :

- 9 plans de réseaux de chaleur
- 47 plans de réseaux d'eau potable (dont ceux de 4 syndicats intercommunaux)
- 37 plans de réseaux d'assainissement (dont une communauté de communes)



06 Transition énergétique



Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le dispositif des **CEE**, créé en 2005 par la loi POPE, repose sur une **obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie**. Les fournisseurs ou les producteurs d'énergie doivent **réduire leur consommation d'énergie** sur leurs propres installations ou inciter leurs clients à investir dans des **équipements plus performants** par de la sensibilisation, des aides financières ou encore en achetant des **certificats d'énergies revendus** sur le marché.

Les économies d'énergie sont comptabilisées en «kilowattheures cumulés et actualisés» d'énergie finale ou KWh Cumac (KWhC). Cette notion, qui est l'unité de compte propre au dispositif, permet d'exprimer la quantité d'énergie économisée sur la durée d'usage estimée d'un équipement ou d'une action de rénovation.

Les CEE sont générés lorsqu'une commune, un particulier, un industriel, ou un agriculteur effectue des travaux qui favorisent des économies d'énergie.

L'Etat dresse une liste des travaux éligibles en indiquant pour chaque type de travaux les critères à atteindre et le nombre de Certificats générés.

La constitution des dossiers en vue d'obtenir la validation des CEE auprès du Pôle National des CEE, ainsi que la valorisation de ces derniers sur le marché, représentent une tâche complexe pour certaines collectivités. Afin de les aider à y parvenir, le SYDESL a créé pour les communes intéressées, à travers une convention de partenariat, de conserver 25% des CEE générés par les communes pour financer le service. Les communes s'engagent à fournir au SYDESL tous les documents nécessaires et récupèrent 75% des CEE générés.

En 2022, 8 communes ont pu bénéficier de ce service, pour 103 722 € de CEE qui leurs seront redistribués en 2023.



Groupement d'achat d'énergie



La libéralisation du marché de l'énergie en France a conduit les pouvoirs publics à supprimer progressivement les tarifs réglementés de vente de l'énergie et du gaz naturel pour des consommateurs, publics comme privés. La fin progressive de ces tarifs réglementés est encore en cours et forcent les acheteurs publics à se fournir peu à peu auprès des opérateurs aux prix du marché de gros.

Afin de prévenir des changements tarifaires onéreux car difficiles à anticiper, les syndicats départementaux d'énergie de la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se sont regroupés **depuis 2016** pour créer un **groupement d'achat d'énergies ouvert aux personnes morales de droit public** de la Région. Le Syndicat de la Nièvre (SIEEEN) en est le coordonnateur, les autres syndicats assurant le relai dans leurs départements respectifs.

Le Groupement d'Achat d'Énergie ainsi créé vise à :

- Permettre à ses membres de bénéficier de meilleurs tarifs du fait de la mutualisation des volumes
- Libérer ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés
- Réduire les risques liés à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie par l'application d'une stratégie de couverture des risques
- Mettre à leur disposition les outils nécessaires à un suivi fin des consommations
- Simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont divisés eux-mêmes en lots distincts en fonction de la consommation. La durée de ces marchés varie entre deux et trois ans, les prix étant fixés à l'avance afin de protéger les membres de la volatilité des prix du marché de gros.

1 778 membres ont déjà fait le choix d'adhérer au groupement sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont 274 membres en Saône-et-Loire, ce qui correspond à 5 745 points de livraison électricité et 869 points de livraison gaz.

Les titulaires des marchés en cours



Gaz naturel

Pour les points de livraison :



Il a été décidé de lancer dès la fin d'année 2022 la campagne d'adhésion pour le renouvellement ou l'adhésion au futur marché gaz naturel, ceci afin d'anticiper au mieux l'évolution des prix. La date limite a été arrêtée au 30 avril 2023.

Concernant les tarifs d'achat du gaz naturel sur l'année 2022, ceux-ci ont été très élevés : ils ont été exceptionnellement indexés et varieront mensuellement. Le groupement d'achat a en revanche pu bloquer des **prix fixes attractifs pour les années 2023 et 2024**.

Prix GAZ 2022, 2023 et 2024

Fourniture de 01 / 01 / 2022 au 31 / 12 / 2024

LOT 1 : marché n°2021 - SIEEENMS36 - GAZ DE BORDEAUX			
Points de livraison (PDL) à relève semestrielle (PDL composé de 14 caractères)			
Période	TM (€/MWh)	T _{CEE} (€/MWh)	T _{Go} (€/MWh) - optionnel
2022 - janvier	115,37	5,01	Taux souscription(%) * 16,00
2022 - février	84,56		
2022 - mars	99,01		
2022 - avril	90,75		
2022 - mai et juin	130		
2022 - juillet à décembre	67,63		
2023	27,45		
2024	21,78		
LOT 2 : marché n°2021 - SIEEENMS37 - GAZ DE BORDEAUX			
Points de livraison (PDL) à relève mensuelle (PDL composé de 9 caractères débutant par «GI»)			
Période	TM (€/MWh)	T _{CEE} (€/MWh)	T _{Go} (€/MWh) - optionnel
2022 - janvier	115,28	5,01	Taux souscription(%) * 16,00
2022 - février	84,47		
2022 - mars	99,01		
2022 - avril	90,75		
2022 - mai et juin	130		
2022 - juillet à décembre	67,41		
2023	26,95		
2024	21,28		



Electricité

Pour les consommations :



Concernant l'électricité, la fin d'année 2021 a été marquée par le lancement de la campagne d'adhésion et de renouvellement d'adhésion pour les futurs marchés électricité ; la date limite était le 28/02/2022.

La consultation a été immédiatement lancée et EDF a été choisi comme attributaire des deux lots pour le marché à venir à partir du 1er janvier 2023.

Pour les tarifs d'achat de l'électricité, le Groupement a en revanche pu faire **bénéficier à ses membres de prix exceptionnellement bas en 2022**.

Prix ÉLECTRICITÉ - 2022

LOT 1 : marché n°2019 - SIEEENMS17 - ENGIE					
Tension d'alimentation	Période tarifaire		Prix de fourniture ²⁰²⁰ (€/MWh)	Prix de la capacité ²⁰²⁰ (€/MWh)	Prix CEE ²⁰²⁰ (€/MWh)
HTA (Segment C3)	Pointe		84,13	15,80	4,57
	Heure Pleine saison Haute		69,44	10,24	
	Heure Creuse saison Haute		46,51	/	
	Heure Pleine saison Basse		47,53	/	
	Heure Pleine saison Basse		24,42	/	
Tension d'alimentation	Période tarifaire		Prix de fourniture ²⁰²⁰ (€/MWh)	Prix de la capacité ²⁰²⁰ (€/MWh)	Prix CEE ²⁰²⁰ (€/MWh)
BT (Segment C4)	Heure Pleine saison Haute		69,08	7,23	4,57
	Heure Creuse saison Haute		47,26	4,30	
	Heure Pleine saison Basse		44,16	/	
	Heure Pleine saison Basse		25,96	/	
LOT 2 : marché n°2019 - SIEEENMS18 - EDF					
Tension d'alimentation	Version tarifaire	Période tarifaire	Prix de fourniture ²⁰²⁰ (€/MWh)	Prix de la capacité ²⁰²⁰ (€/MWh)	Prix CEE ²⁰²⁰ (€/MWh)
BT (Segment C5)	Courte utilisation	Base	54,26	3,90	5,12
		Heure pleine	58,32	5,47	
	Moy. utilisation	Heure Creuse	37,78	-0,58	
		Longue utilisation	Base	43,90	

Le SYDESL a néanmoins dû préciser que **l'année 2022 serait la dernière année avant de subir une hausse des prix** d'autant plus importante que les prix du groupement étaient exceptionnellement bas. Il a été suggéré aux membres éligibles aux tarifs réglementés de vente d'y souscrire à nouveau (à l'exception des PDL éclairage public).

06 Transition énergétique

Performance énergétique

La mission CEP

L'agent CEP a pour mission de mettre en place une politique de **maîtrise des consommations énergétiques** et de **rénovation du patrimoine** des collectivités. Pour cela, le conseiller réalise le suivi et le bilan des consommations d'énergie du patrimoine de la collectivité. Cette mission englobe également les dossiers relatifs aux Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) pour les collectivités situées sur son territoire.



Le CEP se rend dans la collectivité pour établir le périmètre de l'accompagnement en fonction du patrimoine existant et des spécificités de celui-ci. Une collecte des éléments est nécessaire pour établir un **bilan énergétique global** composé des blocs suivants :

- Le patrimoine bâti
- L'éclairage public
- La production d'électricité
- Photovoltaïque

Le suivi CEP de la collectivité se réalise sur une **durée de 3 ans**. Un bilan énergétique est établi annuellement durant l'intégralité de la prestation. Soit au total 3 bilans, qui seront présentés à la collectivité lors de rendez-vous en présence de l' élu référent en énergie et de tout autre acteur de la collectivité souhaitant y participer.



Le CEP propose également des services complémentaires :

- Un plan d'action personnalisé après le bilan énergétique pour la mise en place de mesures visant à réduire les consommations d'énergie, les dépenses et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine
- Des réunions avec les élus et les services techniques de la collectivité pour le décryptage et la mise en oeuvre du plan d'action établi
- Une aide à la rédaction d'un article pour la presse ou le bulletin municipal au sujet du suivi CEP et des résultats obtenus
- Un accompagnement relatif au Décret Eco Energie Tertiaire pour simplifier les saisies sur la plateforme nationale OPERAT
- Une veille technique et réglementaire
- Un accompagnement pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE)

En 2022, le SYDESL a pu continuer le développement de son offre au service des communes pour la rénovation énergétique, avec la réalisation de 60 présentations.

La mission Econome de Flux

A la suite de sa mission, l'économe de flux remet à la collectivité :

L'Econome de Flux propose la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique, sur un ou plusieurs bâtiment(s) identifié(s), afin de déterminer le programme d'actions et les travaux à réaliser, pour établir une première fourchette de coûts associés. Cette mission peut être complétée ultérieurement par un audit énergétique pour obtenir certains financements de travaux.

- Les calculs thermiques simplifiés
- Une simulation thermique dynamique
- Un plan d'action (scénarios de travaux possibles)
- Une analyse financière (dont le coût approximatif des travaux, le temps de retour sur investissement, et les subventions existantes)
- Des projections de réductions de consommation
- Une proposition de cahier des charges basé sur les modèles ADEME en amont d'un potentiel Audit Énergétique

En 2022, le SYDESL a accueilli son premier Econome de flux et a lancé cette nouvelle prestation, dont 12 communes ont pu bénéficier.

Energies Renouvelables

Le SYDESL accompagne les projets d'énergies renouvelables via plusieurs missions de soutien.

La mission de Conseil EnR photovoltaïque de toiture et chaudière biomasse

Sur demande des collectivités bénéficiaires, le technicien SYDESL se rend sur place pour recueillir les renseignements qui lui permettront de réaliser une étude d'opportunité indicative sur les énergies : photovoltaïque de toiture et/ou chaudière biomasse, ainsi que les démarches à effectuer pour obtenir des subventions le cas échéant. Il peut également conseiller la collectivité sur le contenu du cahier des charges rédigé par la collectivité dans le cadre d'un appel d'offres.

Pour les **énergies renouvelables thermiques et réseau de chaleur**, le SYDESL est en lien avec le chargé de mission énergie renouvelable thermique du Département de Saône-et-Loire qui réalise une prestation analogue d'accompagnement des collectivités.

La mission de Conseil EnR photovoltaïque au sol et éolien

Il agit à la demande des collectivités pour les aider et les informer, face aux développeurs privés, lorsqu'elles ont un potentiel de développement d'un parc solaire au sol ou d'un projet éolien. Le Technicien fait le lien entre les potentiels développeurs et les collectivités dans les différents échanges. Il conseille et accompagne la commune dans la mise en concurrence et la forme sur les différents types de projets potentiels. Cet accompagnement est réalisé par un agent pour l'année 2022, des recrutements sont prévus sur 2023, réparti sur l'intégralité de la Région Bourgogne-Franche Comté dans le cadre du programme « Les Générateurs » financé par l'ADEME.

Evolution des prestations

Afin de sensibiliser les collectivités qui sollicitent un accompagnement pour la performance énergétique et les inciter à poursuivre les opérations de rénovation, il a été proposé de mettre en place une tarification d'accompagnement. Cette tarification est progressive de manière à prendre en compte la charge de travail des agents du SYDESL suivant le nombre de bâtiments accompagnés.

06 Transition énergétique



Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Depuis le 1er janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et être conformes au SCOT et au SRADDET.

Dans le cadre de cette obligation de planification pour les EPCI, le SYDESL a engagé en 2019 l'accompagnement de 4 d'entre eux (MBA, Grand Charolais, Entre Arroux-Loire-Somme et Grand Autunois Morvan) dans leur démarche d'élaboration du PCAET et leur apporte :

Une assistance dans l'élaboration des PCAET

- Le SYDESL a passé une commande groupée pour la sélection d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) compétente. Les cabinets ALTEREA et B&L-BIOTOPE ont été sélectionnés.
- Les EPCI ont été associés à la procédure et demeurent l'interlocuteur du cabinet retenu.

Un soutien financier

- Le SYDESL avance la totalité de la prestation une fois celle-ci approuvée par l'EPCI.
- L'EPCI signataire ne supporte que 50% du montant total, 50% étant pris en charge par le SYDESL (hors prestation supplémentaire demandée par l'EPCI).

Une assistance technique

- Le SYDESL met à disposition des EPCI les données « concessions » dont il dispose et participe aux échanges.

Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année 2023, du fait du retard pris et de la prolongation du marché.





Solidarité énergétique

Parmi les axes de progression identifiés pour limiter le réchauffement climatique, l'isolation et l'équipement obsolètes des logements qui contribuent à l'augmentation de la consommation d'énergie en hiver. Le SYDESL s'est donc naturellement engagé dans des dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique avec les dispositifs Habiter Mieux et PROCIVIS.

PROCIVIS



Un fond privé pour ceux qui ne peuvent payer que le reste à charge

Ce fond vise à avancer les aides financières et subventions accordées aux ménages modestes éligibles au Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « Bien vivre dans son logement », afin de lutter contre la précarité énergétique de certaines habitations privées.

Le fonds permet de :

- ➔ Sécuriser le paiement des travaux auprès des artisans (les fonds sont directement débloqués pour les entreprises),
- ➔ Dispenser les ménages à faibles ressources d'un apport de trésorerie souvent insurmontable.

Une convention cadre a été adoptée par délibération du comité syndical du 24 octobre 2017, libérant ces fonds qui ont permis de financer cinq dossiers en l'espace de deux mois.



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

Habiter mieux

Un soutien financier aux dossiers de rénovations des particuliers

Dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre de sa participation au dispositif Habiter Mieux, le SYDESL a inscrit une enveloppe de 100 000 € aux budgets 2019 et 2020 destinée à subventionner à hauteur d'un montant unitaire de 500 € les opérations de rénovations énergétiques de logements de particuliers domiciliés dans une commune de moins de 5 000 habitants.

Pour l'année 2022, le SYDESL a également consacré une enveloppe de 100 000 €. 161 dossiers représentant un montant de 80 500 € ont été enregistrés au titre de l'année 2022 par les services du SYDESL, après transmission par les opérateurs missionnés par l'ANAH. 27 de ces dossiers ont déjà été soldés pour un montant de subvention total de 13 500 €.

Depuis 2015, 1 380 subventions ont été versées par le SYDESL représentant une enveloppe de 690 000 €. 1 670 demandes ont été inscrites, et 21 dossiers annulés.

Pour rappel, les travaux ouvrant droit à l'attribution d'une aide Habiter Mieux doivent être réalisés dans un délai de trois ans après l'attribution de l'aide.



Communication en 2022

Site Internet

11 124 visiteurs
38 194 pages vues

En moyenne, le site Internet du SYDESL compte :

1 095 visites par mois

(données Google Analytics 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022).

Rapport d'activité

En 2022, le SYDESL a diffusé le rapport d'activité 2021 à l'ensemble des mairies du département et à ses partenaires.

www.sydesl.fr





Cité de l'entreprise
200 boulevard de la Résistance - 71000 Mâcon

03 85 21 91 00 - contact@sydesl.fr

www.sydesl.fr

